

La peine capitale

Le député qui vient d'intervenir sait-il que Burke a décidé de ne pas se représenter à cause des conséquences de son attitude, de son refus de tenir compte de la très grande majorité des électeurs?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis très heureux de l'intervention du député sur ce point très important. Je n'ai pas connu Edmund Burke personnellement. Le député le connaît peut-être mieux que moi puisqu'il prétend savoir les raisons qui l'ont incité à ne pas se présenter aux élections suivantes. Je lui rappelle que M. Burke n'a pas été défait, qu'il a simplement décidé de ne pas se porter candidat. Je suis sûr que le député connaît bien ses raisons pour en avoir discuté personnellement avec lui probablement.

[Français]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) sur la peine capitale. Évidemment la question est très «sensible», je l'avoue, sauf que le député est toujours prêt à se lever et puis à critiquer les initiatives de notre gouvernement. Ce n'est jamais correct à son goût. Enfin, il met toujours cela en cause.

Monsieur le Président, moi je voudrais lui poser une question. Est-ce que le député a des solutions de rechange? Qu'est-ce qu'on va faire avec les 75 p. 100 des Canadiens qui sont fatigués, qui sont tannés de voir que les victimes n'ont jamais... Qu'est-ce qu'on fait aux victimes de familles? Qu'est-ce qu'on fait avec elles? Est-ce que le député a une solution de rechange? Y a-t-il pensé à cela, ou se lève-t-il seulement pour critiquer le gouvernement qui a le courage, je le répète, le courage d'apporter cette question à la Chambre des communes, parce que ça prend du courage politique pour le faire? Alors, la question que je lui pose est celle-ci: Est-ce qu'il a des solutions? Est-ce qu'il peut dire aux personnes âgées qui ont peur de se promener dans la rue, et j'en connais dans sa circonscription qui ont peur parce qu'elles ont peur de se faire attaquer. Aujourd'hui, on tire sur la gachette très facilement. Maintenant, tous les propriétaires d'épicerie qui se sont fait tuer par des voleurs, par des récidivistes qui n'hésitent pas, parce que sept ans plus tard, malgré une sentence à vie, on va les libérer sur parole. Monsieur le Président, quelles solutions le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) préconise-t-il aux Canadiens qui veulent que la sentence et la peine soient appliquées ici au Canada, chose que son gouvernement précédent n'a jamais faite?

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais vous dire, en bon Canadien, ça prend des nerfs, ça prend des nerfs pour un député de se lever dans cette Chambre, un député du gouvernement, et de demander à l'opposition si nous nous avons une solution de rechange pour les aider à gouverner. Ça prend du culot au niveau gouvernemental, laissez-moi vous le dire, monsieur le Président. D'autant plus que je dois ajouter, pour une députée de se lever et de nous demander une solution de rechange à la peine capitale. Y a-t-il une solution de rechange entre la vie ou la mort? Jusqu'à quel point faut-il être ridicule pour poser une telle question dans cette Chambre? Je dois rappeler que s'il y a un problème au niveau des libérations conditionnelles, on trouve une solution au problème. S'il y a un problème dans un autre domaine, on trouve une solution. On n'exécute pas les prisonniers parce qu'on n'a pas trouvé de

solutions de rechange à titre de gouvernement qui a été élu avec la plus grande majorité dans l'histoire du Canada. Quelle excuse, monsieur le Président, à offrir à cette Chambre! La députée ainsi que son gouvernement devraient avoir honte de soulever de tels dossiers!

M. Keeper: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si mon collègue est au courant des études qui indiquent que les jurys n'imposent pas la peine capitale, hésitent à imposer la peine capitale? Est-il au courant de ces études? Est-il prêt à faire des commentaires sur ces études?

M. Boudria: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Winnipeg pour sa question fort pertinente. En effet, oui, il a bel et bien raison de soulever ce dossier parce que, en effet, il y a eu un sondage qui a été fait auprès de personnes qui ont participé à des jurys dans le passé. Et, selon ce sondage, on a déterminé dans une grande proportion, en posant des questions justement aux gens qui avaient participé à des jurys, leur demandant: Monsieur ou madame, si vous aviez été appelé(e) à rendre une décision sachant qu'il y aurait la peine de mort, est-ce que vous auriez trouvé l'individu coupable dans le cas actuel où vous avez porté votre décision dans le passé? Et en grande proportion, monsieur le Président, ces Canadiens qui ont siégé sur des jurys ont dit non, parce qu'il y avait quand même dans leur esprit un certain élément de doute par lequel ils n'auraient pas voulu condamner (pas condamner parce que ce n'est pas eux qui condamnent la personne à mort, c'est le juge), mais ils n'auraient pas voulu prendre l'initiative qui aurait potentiellement eu comme résultat de condamner une personne à mort. Alors c'est fort intéressant, et on pourrait en conclure qu'en effet le rétablissement de la peine de mort pourrait avoir un effet totalement inverse dans le sens qu'un plus grand nombre d'individus coupables de meurtre pourraient être relâchés parce que justement le jury aurait une certaine difficulté à les trouver coupables. C'est un fait tout à fait intéressant qu'a porté à notre attention le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper)

[Traduction]

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député de Peterborough (M. Domm) et d'autres sont en faveur de la peine capitale parce qu'ils respectent les désirs de leurs électeurs. Ils croient devoir marcher sur leurs convictions parce que 70 à 75 p. 100 des Canadiens favoriseraient le rétablissement de la peine capitale selon une certaine étude, semble-t-il. Je rappelle au député de Peterborough et à d'autres...

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député commentera les propos du député et non pas quelque chose qui s'est passé avant l'intervention du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Nunziata: Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) est-il d'accord avec moi quand je dis au député de Peterborough qu'il faut parfois voter selon ses convictions, selon sa conscience, car on n'est plus un parlementaire qui défend les intérêts nationaux et non pas uniquement ceux de ses électeurs lorsqu'on devient un jouet entre les mains de ces derniers?